

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage (échelle 1/5000)

Modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme

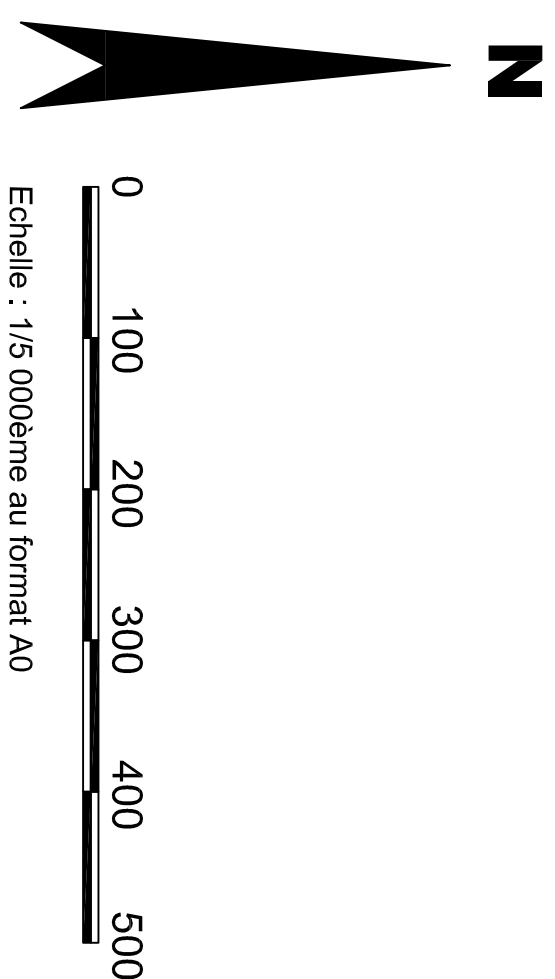
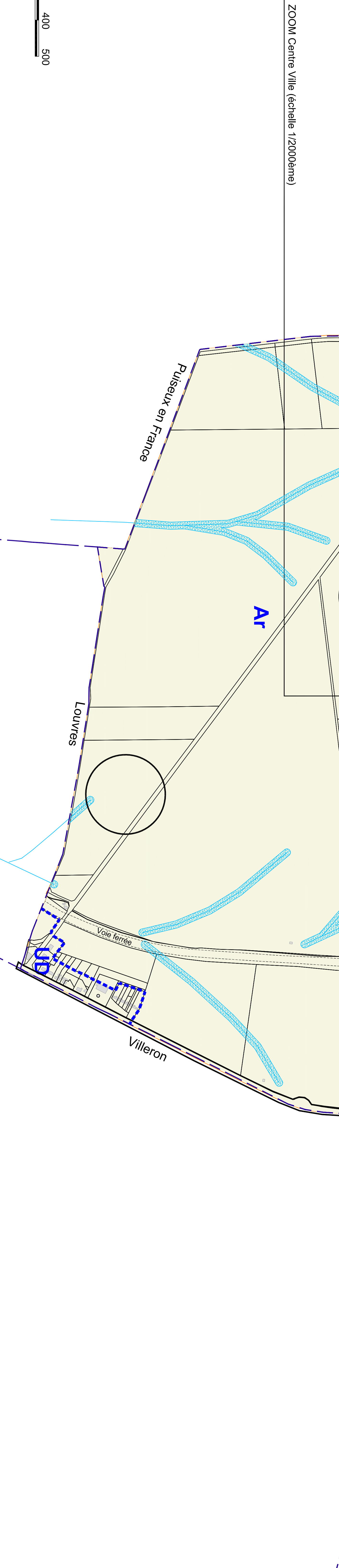
VILLE DE MARLY-LA-VILLE 8 rue du docteur Roux - 95000 COMBREMONT - Tél. 03 44 13 63 61 - marly-la-ville@wanadoo.fr			
Approbations antérieures	Enquête Publique Modification n°4	Approbation Modification n°4	6.1
Relevé au POS/Plan Local d'Urbanisme de l'AU	du 27 septembre 2016 au 23 octobre 2016		
Modification n°1 du 23 mai 2016	du 27 septembre 2016 au 23 octobre 2016		
Modification n°2 du 23 mai 2016	du 27 septembre 2016 au 23 octobre 2016		

- Limite communale
- Limite de secteur
- UA : Zone urbaine du centre bourg
- Uab : Secteur de zone de reconversion urbaine est
- Uap : Secteur de zone de prescriptions du SIAH sur les eaux Pluviales
- UB : Zone urbaine d'ambiance pavillonnaire
- UBa : Secteur de zone de centralité
- UC : Zone urbaine de quartiers d'habitat jardins
- Uca : Secteur de zone du Clos Mailard
- UD : Zone urbaine du hameau de la Sucrerie
- UE : Zone urbaine d'activités de Melmont
- OUU : Zone à urbaniser à long terme
- 1AU : Zone à urbaniser du centre bourg
- 1AUM : Secteur de zone à vocation principale d'équipements Médico-sociaux
- 1AU2 : Secteur de zone du hameau à vocation dominante de logements
- 1AU2 : Secteur Sud de zone du hameau à vocation dominante de logements
- A : Zone agricole
- As : Secteur de zone de confortabilité pour les bâtiments agricoles
- Ac : Secteur de zone des Coteaux
- Al : Secteur de zone du hameau de St Ladre
- Ar : Secteur de zone d'implantation privilégiée des corps de Ferme
- N : Secteur de zone de respect des équilibres du paysage
- N : Zone naturelle
- Nf : Secteur de zone de forage

Marge de recul de 50 m des mailles boisées ou forestiers de plus de 100 ha inscrits au SDNF

Prescriptions particulières :

- Espace bois classé en application du L. 130-1 et du R. 123-11a du code de l'urbanisme
- Espaces publics ou éléments paysagés à protéger ou à mettre en valeur en application des articles L. 123-1-7 et R. 123-11b du code de l'urbanisme
- Sites et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs culturels et/ou historiques en application des articles L. 123-1-7 et R. 123-11b du code de l'urbanisme
- Immeubles à protéger ou à mettre en valeur au titre du patrimoine urbain en application des articles L. 123-1-7 et R. 123-11b du code de l'urbanisme
- Secteur de risque naturel de submersion en application du R. 123-11a du code de l'urbanisme
- Secteur de risque naturel lié à la présence de surfaces soussolées abandonnées (P.P.R. Décret du 05.10.1989) en application du R. 123-11a du code de l'urbanisme
- Site à mettre en valeur pour des motifs culturels et/ou historiques en application des articles L. 123-1-7 et R. 123-11b du code de l'urbanisme
- Secteur de risque naturel lié à la présence d'activités touristiques connexes et présence d'eau à moins d'un mètre de profondeur
- Secteur de risque naturel lié au tassement du sol des anciennes décharges en application du R. 123-11b du code de l'urbanisme
- Secteur de risque naturel lié au tassement du sol des anciennes décharges en application du R. 123-11b du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et espaces verts en application du R. 123-11d du code de l'urbanisme
- Secteur de protection de la ressource en eau en application du R. 123-11d du code de l'urbanisme
- Secteur de limitation du risque de pollution de l'habitat capté en application du R. 123-11d du code de l'urbanisme
- Secteur de risque naturel lié au recul / engorgement des sols agricoles en application du R. 123-11d du code de l'urbanisme



Code	Intitulé	Surface (m²)	Surface (ha)
1	Zone urbaine du centre bourg	1 250 000	125
2	Zone urbaine de reconversion urbaine est	1 250 000	125
3	Zone urbaine d'ambiance pavillonnaire	1 250 000	125
4	Zone urbaine de centralité	1 250 000	125
5	Zone urbaine de quartiers d'habitat jardins	1 250 000	125
6	Zone urbaine du Clos Mailard	1 250 000	125
7	Zone urbaine du hameau de la Sucrerie	1 250 000	125
8	Zone urbaine d'activités de Melmont	1 250 000	125
9	Zone à urbaniser à long terme	1 250 000	125
10	Zone à urbaniser du centre bourg	1 250 000	125
11	Zone à urbaniser du hameau à vocation dominante de logements	1 250 000	125
12	Zone à urbaniser du hameau à vocation dominante de logements	1 250 000	125
13	Zone agricole	1 250 000	125
14	Zone de confortabilité pour les bâtiments agricoles	1 250 000	125
15	Zone de limitation du risque de pollution de l'habitat capté	1 250 000	125
16	Zone de risque naturel lié au tassement du sol des anciennes décharges	1 250 000	125
17	Zone de risque naturel lié au tassement du sol des anciennes décharges	1 250 000	125
18	Zone de risque naturel lié au tassement du sol des anciennes décharges	1 250 000	125
19	Zone de risque naturel lié au tassement du sol des anciennes décharges	1 250 000	125
20	Zone de risque naturel lié au tassement du sol des anciennes décharges	1 250 000	125
21	Zone de risque naturel lié au tassement du sol des anciennes décharges	1 250 000	125
22	Zone de risque naturel lié au tassement du sol des anciennes décharges	1 250 000	125
23	Zone de risque naturel lié au tassement du sol des anciennes décharges	1 250 000	125
24	Zone de risque naturel lié au tassement du sol des anciennes décharges	1 250 000	125
25	Zone de risque naturel lié au tassement du sol des anciennes décharges	1 250 000	125
26	Zone de risque naturel lié au tassement du sol des anciennes décharges	1 250 000	125
27	Zone de risque naturel lié au tassement du sol des anciennes décharges	1 250 000	125
28	Zone de risque naturel lié au tassement du sol des anciennes décharges	1 250 000	125